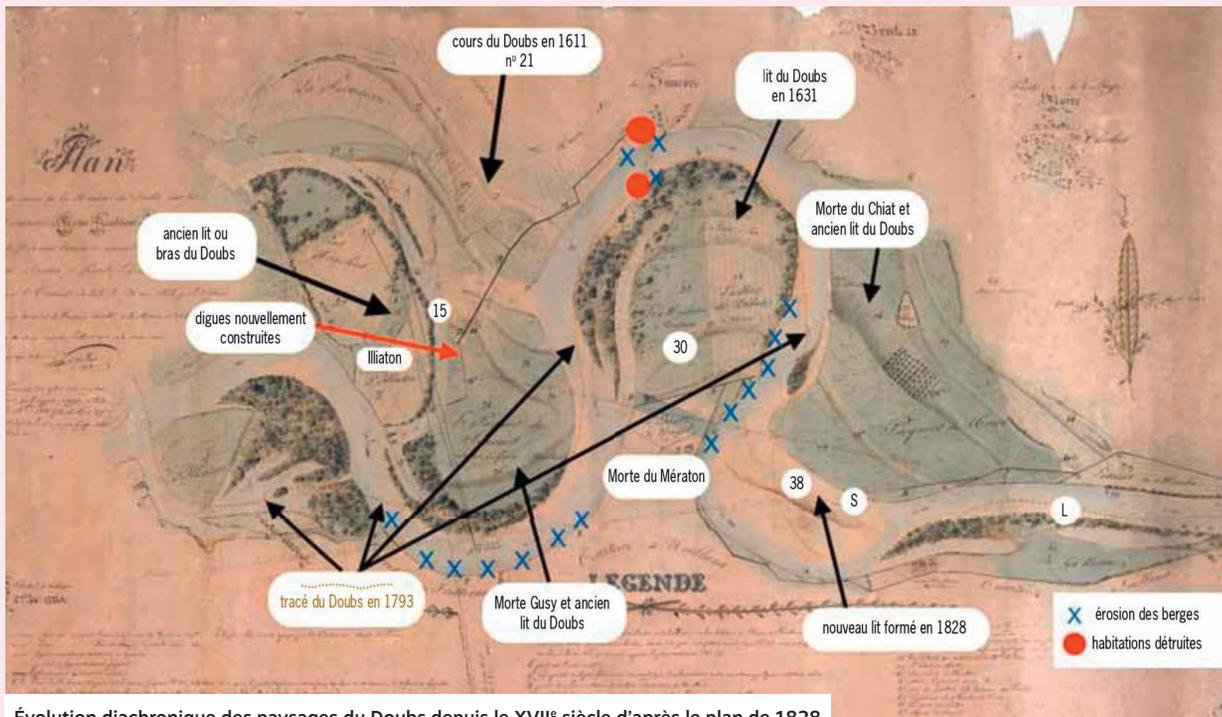


L'eau, c'est la vie

DOSSIER



Évolution diachronique des paysages du Doubs depuis le XVII^e siècle d'après le plan de 1828

DESTINS DE RIVIÈRES

Le Doubs changeait de lit si souvent que cela lui valut le surnom de « Doubs volage ».

IMPRÉVISIBLE DOUBS

Dans une étude historique consacrée au secteur de Petit-Noir, Emmanuel Garnier rend compte des fluctuations du Doubs en analysant la mention de 43 inondations consignées dans les registres municipaux depuis 1550. L'historien souligne l'influence indiscutable du climat froid et humide prévalant au Petit Âge glaciaire pour expliquer la fréquence et l'importance de certaines de ces crues dévastatrices.

Il raconte également comment « en juin 1783, l'éruption du volcan islandais Laki provoque un refroidissement généralisé de l'hémisphère nord et des inondations à l'échelle européenne, un phénomène qui se reproduit en 1816 avec l'explosion du Tambora en Indonésie ».

Les inondations sont des risques que les hommes tentent de limiter en leur opposant des digues, dont la construction et l'entretien occupent la plus grande part des discussions d'ordre public, et ce sur l'ensemble du demi-millénaire étudié. Changeant, imprévisible, difficile à dompter, le Doubs n'a cessé de modifier son cours et avec lui les paysages, comme en attestent de façon étonnante les cartes du XVIII^e siècle.

QUAND L'HOMME MET EN DÉFAUT LES ÉQUILIBRES NATURELS

Les « mortes », tracés des anciens lits de la rivière avec laquelle elles ne sont plus en contact que lors des inondations ; sont des zones humides d'une importance indéniable pour l'équilibre de l'hydrosystème. Les rives du Doubs, par endroits fortement sujettes à l'érosion, font l'objet d'une surveillance dès le début du XIX^e siècle. La « forêt argentée », qui devait son nom aux saules et aux bouleaux qui la composaient, ne subsiste aujourd'hui que par endroits. Elle stabilisait les berges et dressait un premier rempart contre les assauts du Doubs en crue, en même temps qu'elle représentait une ressource pour les vanniers. Derrière elle, une zone herbacée et arborée constituait une deuxième ligne défensive ; ces espaces servaient aussi de pâturages collectifs et procuraient bois et fourrage aux habitants. « Les multiples rigoles qui les traversaient étaient riches en limons et propices à la reproduction des poissons, nombreux, aussi bien en quantité qu'en variété ». L'équilibre de ce système tant écologique que sociétal est rompu au tournant des années 1840. Sous l'influence combinée des nouvelles pratiques agricoles et du courant hygiéniste alors en pleine expansion, les zones humides sont drainées pour en assurer l'assainissement et créer des espaces pour les cultures et l'élevage. Les biens communaux, qui assuraient des moyens de subsistance jusqu'aux plus démunis des habitants, sont délaissés au profit de la propriété individuelle ; c'est là l'une des principales raisons de l'exode rural. La révolution agricole d'après la Seconde Guerre mondiale achève de dessiner un paysage dominé par l'intensification des pratiques, orchestrée par une poignée de propriétaires. De telles évolutions se lisent dans les textes, mais aussi dans les sédiments dont deux mètres d'épaisseur offrent aussi un témoignage long de 500 ans.



Le Doubs à Ville du Pont (25), en 2018 – Photos Vincent Bichet



Confluence Doubs-Loue à Parcey

RETOUR SUR UN ASSEC MÉMORABLE

Sur 20 km en aval du village d'Arçon dans le Haut-Doubs l'eau a peu à peu quitté le lit de la rivière pour le laisser complètement asséché de juin à décembre 2018. Un événement exceptionnel, mais pas inédit rappelle le géologue Vincent Bichet :

« *Le dernier étiage comparable date de 1906. Il est depuis longtemps observé qu'épisodiquement, le niveau de la rivière subit des baisses impressionnantes, même si on ne peut nier que des épisodes comme ceux de 1906 et de 2018 restent hors norme. Le plus préoccupant est l'augmentation de la fréquence de ces épisodes secs depuis une dizaine d'années, auquel le bouleversement climatique n'est sans doute pas étranger.* ».

Sur cette portion de la rivière, les eaux du Doubs alimentent la source de la Loue, qui est donc une résurgence partielle du Doubs avant d'en devenir un affluent une centaine de km en aval. En 1901, l'incendie de l'usine Pernod à Pontarlier met en évidence de façon fortuite cette relation. Des dizaines de m³ d'absinthe se déversent dans le Doubs provoquant la coloration des eaux, une teinte jaunâtre qui gagne la Loue 48 heures plus tard. « *Cela prendra peut-être des millénaires ; en tout cas la disparition du Doubs dans sa partie amont au profit de la Loue est inéluctable* », explique Vincent Bichet.

Lors des crues l'hiver précédant la fameuse sécheresse de 2018, il est possible que la pression de l'eau ait déplacé les alluvions qui bouchaient certaines failles. Un effet potentiellement amplifié par une augmentation de la capacité solvante des eaux rendues plus agressives pour le karst, en raison de l'accroissement du CO₂ produit par des sols fertilisés par les pratiques agricoles. Déjà au XX^e siècle on a essayé de boucher les failles pour garantir l'approvisionnement en eau des moulins et des scieries installés le long de la rivière. Cette pratique pourrait aujourd'hui servir les intérêts du tourisme et d'activités de loisir comme la pêche. Mais une telle option ne serait pas anodine et appelle à la réflexion, en raison des perturbations qu'elle est susceptible de provoquer sur le fonctionnement hydrologique complexe liant le Doubs et la Loue, et sur les écosystèmes qui en dépendent. Un équilibre déjà mis à mal par la nouvelle donne climatique, qui associe à la hausse des températures des précipitations plus faibles et surtout différemment réparties sur l'année.

SPLendeur ET MISÈRES DE LA LOUE

La Loue elle-aussi était capable d'importantes fluctuations et d'inonder largement les espaces qui la bordaient. Une nature impétueuse qui a prévalu pendant des siècles avant d'être disciplinée par l'homme au cours du XX^e siècle pour les besoins de l'agriculture et de l'urbanisation, au point que les nombreux méandres ont aujourd'hui disparu, d'Arc-et-Senans jusqu'à sa confluence. En 1966, les derniers travaux de canalisation de la Loue achèvent sa transformation, lui donnant un tracé quasi-rectiligne. Les conséquences de ces interventions se mesurent aujourd'hui de façon dramatique. Les anciens bras, asséchés, et les nappes phréatiques, plus basses, n'assurent plus de connexion avec la Loue, privant ses eaux d'un rafraîchissement et d'une oxygénation salutaires. Confinées dans un lit étroit, les crues sont plus violentes et accentuent l'enfoncement de la rivière parfois jusqu'à deux mètres.

« *Cette dégradation physique est l'une des causes de l'affaiblissement de la Loue et de sa capacité à s'adapter aux changements* », expliquent l'écotoxicologue Pierre-Marie Badot et l'hydrobiologiste François Degiorgi.

Les chercheurs ont mené un programme ambitieux couvrant la période 2012 à 2020, en vue d'identifier et de comprendre les phénomènes à l'origine de la dégradation de la rivière. Sur sa partie aval, la modification du cours de la Loue et la remise en cause de son fonctionnement naturel sont à l'origine d'un déséquilibre de tout l'hydrosystème de la rivière, que le bouleversement climatique accentue encore. Par ailleurs, le karst du massif jurassien et les sols minces qui l'habillent ne filtrent que très peu les apports de son bassin versant, qui plus est souvent arrosé de pluies abondantes. Sur sa partie amont « *la haute et moyenne Loue sont surtout perturbées par une dégradation chimique de l'eau et des sédiments.* ».

Le bilan de ce programme confirme des hypothèses émises depuis plus de dix ans et que le mauvais état de santé de la Loue résulte d'une combinaison de facteurs.

DES RIVIÈRES VULNÉRABLES

La Loue, comme les autres rivières karstiques, est particulièrement vulnérable. L'intensification des pratiques agricoles depuis plusieurs décennies a indéniablement favorisé le transfert de fertilisants et de produits phytosanitaires dans ses eaux. Les produits de traitement employés pour la protection des bois, avec des grumes souvent exposées à la pluie, peuvent suivre un chemin identique, de même que les médicaments vétérinaires utilisés pour les soins aux troupeaux, eux aussi exposés à la pluie ou se baignant alors que certains produits leur sont appliqués en externe.

Les médicaments à usage humain sont également impliqués : on trouve la trace d'œstrogènes, de psychotiques ou encore d'antalgiques jusqu'à Ornans, à des niveaux de concentration actifs sur certaines espèces. « *Les stations d'épuration sont faites pour éliminer les matières organiques, pas le reste!* », rappellent les chercheurs. Les goudrons et les bitumes des parkings et des routes, les produits phytosanitaires utilisés dans les jardins, les insecticides et autres pesticides de la vie quotidienne constituent également des polluants sans que le sol et la roche puissent toujours assurer une filtration suffisante. « *Les mesures chimiques classiques sont effectuées sur des prélèvements d'eau filtrée. Or certains éléments toxiques sont insolubles et emprisonnés dans des matières en suspension, responsables du trouble de l'eau et qui représentent une voie de transfert des contaminants à l'eau échappant aux analyses usuelles.* ».

ERREURS D'APPRÉCIATION POUR LES RIVIÈRES KARSTIQUES

La Loue abritait d'importantes populations de salmonidés, poissons très sensibles qui trouvaient dans ses eaux des conditions favorables à leur développement. Leur mortalité spectaculaire à la fin des années 2000 ont été des symptômes forts pour questionner un bilan écologique de la rivière jugée jusqu'alors « en bon état » par les autorités compétentes. Ce phénomène, par la suite répété, a mis en lumière de manière dramatique les alertes formulées depuis des années par les scientifiques. « *L'évaluation de la qualité de l'eau est fondée sur des dispositions européennes ayant vocation à s'appliquer partout, mais qui ne sont pas adaptées aux systèmes les plus fragiles.* » Car la Loue, pas plus que les autres rivières karstiques, n'est capable de supporter des apports admissibles ailleurs.

« *Les rivières karstiques comportent très peu de plantes, car les milieux rocheux dont elles sont issues ne leur apportent que peu de nutriments. Si dans les sections pas ou peu impactées par l'activité humaine, leur teneur en azote est inférieure à 5 mg par litre d'eau, celle-ci atteint 40 mg en hiver dans les zones à forte pression humaine* », explique le géochimiste Marc Steinmann, du labo Chrono-environnement.

« *Les nitrates sont des petites molécules extrêmement solubles dans l'eau. En excès, ces nutriments engendrent une surproduction végétale, créant un déséquilibre à l'origine d'une perte de biodiversité.* »

L'intensification des pratiques agricoles apporte son lot d'explications. L'agrandissement des cheptels a pour corollaire une production plus importante de fumier et de lisier, utilisés



Colmatage total des fonds de la Loue par des algues filamenteuses nitrophiles

souvent de façon trop massive pour la fertilisation des champs. Et malgré les efforts de stockage dont font preuve certains exploitants, les surplus sont parfois épanchés en plein hiver, sur des sols vierges de végétaux capables d'absorber leurs nutriments. Autre conséquence de l'intensification de l'élevage, les prairies sont de plus en plus fréquemment labourées et ensemencées pour assurer l'alimentation du bétail. Les labours répétés favorisent l'aération des sols, activant ainsi la décomposition de la matière organique. « *Les sols transfèrent alors plus de nutriments, des nitrates notamment, vers les eaux souterraines et superficielles; leurs capacités de rétention diminuent, et le transport des nutriments par le karst vers les rivières est augmenté.* »

Là encore, c'est le recours trop systématique à ces pratiques plutôt que leur bien-fondé qui est mis en défaut : l'excès avant tout est responsable des ruptures d'équilibre. Dans ce contexte, la formidable progression de la production de comté, affichant + 70 % ces trente dernières années, participe au phénomène d'intensification des pratiques. Malgré son importance, la filière comté n'est cependant qu'une composante du paysage agricole et l'on doit reconnaître à ses acteurs des efforts de coopération et de considération pour l'environnement ainsi qu'un cahier des charges exigeant. La dernière version, publiée en 2019, qui ne va pas jusqu'à retenir la conversion en bio des exploitations, prévoit un meilleur encadrement de l'épandage des fumiers ou de l'utilisation des fertilisants, et même, en cette période d'avant la pandémie, une limitation de la production dans le souci de préserver l'espace naturel, quitte à renoncer à de nouveaux marchés. Un mieux pour la Loue et les rivières karstiques? Les scientifiques dressent un bilan alarmant de l'état de santé actuel de la Loue. « *Les rivières font encore preuve d'un minimum de résilience : il reste aujourd'hui possible de renverser le processus en adaptant nos pratiques, agricoles et autres, à cet environnement fragile.* »

Cet article est un condensé du journal *En Direct* (édité par l'Université de Franche-Comté) :

📍 <https://endirect.univ-fcomte.fr/publication/destins-de-rivieres>

Pour en savoir plus : SOS Loue et Rivières Comtoises

📍 <https://www.soslrc.com/>

On estime que pour chaque litre d'eau en bouteille produit, on a consommé 3 litres d'eau + un quart de litre de pétrole.



14 COMMUNES PRIVÉES D'EAU POTABLE UN PESTICIDE POINTÉ DU DOIGT

Dans plusieurs communes de Jura Nord, il est déconseillé de boire l'eau du robinet depuis fin janvier. Les taux de certaines molécules issues d'un pesticide dépassent les normes établies par l'Union européenne et par l'État.

Fin janvier, les habitants d'une quinzaine de communes, autour de Montmirey-le-Château, sont sommés de ne plus boire l'eau qui coule de leur robinet.

De récentes analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS) montrent en effet la présence de certains métabolites – ESA et NOA – dans des taux supérieurs aux normes sanitaires.

Ces molécules sont des résidus d'un pesticide utilisé notamment dans la culture de maïs et de soja, le métolachlore.

C'est en 2018 que ces substances sont décelées pour la première fois dans l'eau distribuée par le syndicat intercommunal des eaux (SIE) de Montmirey-le-Château. Jusqu'alors, elles n'étaient tout simplement pas recherchées. À l'époque, le robinet n'est pas pour autant coupé; les pouvoirs publics n'ont pas encore fixé de seuil au-dessus duquel l'eau serait impropre à la consommation. L'Union européenne a pourtant déjà donné des consignes, dans une directive de 1998 : toute trace de pesticide dans l'eau ne doit pas dépasser 0,1 microgramme par litre. Mais chaque État est relativement libre de faire appliquer ces recommandations sur son territoire.

La France s'en charge début 2021, après l'avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Pour ESA, ce sera une tolérance jusqu'à 0,510 microgramme par litre; pour NOA, le seuil strict de 0,1 microgramme est maintenu. Ces niveaux varient d'un pays membre à un autre, parfois plus élevés, parfois plus faibles.

UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DEPUIS 2019

À Montmirey, la mise en place de ces normes oblige le syndicat à agir pour faire redescendre les taux. Le SIE a d'ailleurs pris les devants dès 2019, en instaurant un périmètre de protection autour du puits de captage, situé entre Thervay et Malans, près de l'Ognon. 25 hectares, rapidement étendus à 95, sont intégrés à cette zone de protection. Sur ces parcelles, il sera désormais interdit d'utiliser le fameux métolachlore. Pour convaincre les agriculteurs, et compenser cette contrainte qui peut conduire à un manque à gagner, une indemnité annuelle leur est versée. Total de la facture : 23 000 euros par an. Le syndicat décide également de racheter certains terrains. Il acquiert ainsi 32 hectares, qu'il laisse en prairies, sur lesquelles aucun pesticide n'est utilisé. Mais l'opération ne suffit pas : en 2021, de nouvelles analyses montrent toujours la présence de métabolites. Le SIE opte alors pour une dilution de son eau avec celle du syndicat voisin, afin de diluer aussi les résidus de pesticides. Là encore, la note est salée : un investissement de 7 000 € et un coût mensuel de 6 000 €. Avec des résultats sensibles, mais toujours insuffisants puisqu'en janvier 2022, le couperet tombe : l'ARS recommande de ne plus boire l'eau.

AGRANDIR LA ZONE PROTÉGÉE?

Face à cette interdiction, plusieurs pétitions sont lancées. Des usagers, mais aussi des maires, comme Martin Daune, élu à Montmirey-le-Château, réclament notamment l'interdiction totale des produits phytosanitaires sur la zone de protection, étendue à 100 hectares. Contactés, les agriculteurs concernés par cette proposition, n'ont pas donné suite aux sollicitations ou n'ont pas souhaité s'exprimer. De leur côté, Bernard Perrinet et Gérard Maitrot, président et vice-président du SIE, ne repoussent pas l'idée; « Mais c'est un vœu pieu », estime le premier. « Le syndicat n'a pas le pouvoir d'imposer 100 hectares sans pesticide à des exploitants », explique-t-il. Une telle décision implique de réaliser des études hydrogéologiques, pour éventuellement agrandir le périmètre de protection, moyennant une nouvelle indemnisation

des agriculteurs, si un accord était trouvé. « Ce serait bien que ce soit Monsanto qui indemnise », ironise Gérard Maitrot, devant l'estimation de la Chambre d'agriculture pour cette nouvelle compensation, à savoir 93 000 euros par an. « Les gros syndicats, qui ont beaucoup d'argent, peuvent éventuellement racheter les terres pour en faire l'usage qu'ils souhaitent, note Martin Daune, mais le SIE compte seulement 4 000 habitants ». Avec un budget annuel d'environ 430 000 euros, difficile en effet de multiplier les dépenses. « L'État conseille de protéger les zones de captage, mais n'en donne pas les moyens », regrette le maire de Montmirey-le-Château. La localisation du puits et des terres qui l'entourent ne font que complexifier le problème : elles englobent trois départements – Jura, Haute-Saône et Côte-d'Or – « et les ARS ne travaillent pas de la même manière », indique Bernard Perrinet.

Les deux élus à la tête du SIE restent enfin sceptiques quant à l'impact réel de l'extension de la zone protégée : « Moins il y aura de pesticide, mieux ce sera, mais nous n'avons aucune certitude sur la disparition totale des métabolites dans l'eau », prévient le président. D'abord parce que ces molécules ont une durée de vie d'environ six ans, mais aussi parce que l'eau captée à Thervey est puisée dans des nappes alimentées par l'Ognon. « Les études hydrologiques montrent qu'une partie de l'eau provient de zones très éloignées, jusqu'au lac de Gérardmer ! Nous n'avons pas la main sur les produits utilisés là-bas », se résigne Bernard Perrinet. « Le problème est national, en conclut son collègue, mais l'État ne fait rien, et ce serait à nous, syndicats, de trouver un moyen de distribuer de l'eau potable », s'agace-t-il.

MISE EN PLACE D'UNE FILTRATION DE L'EAU

Le SIE de Montmirey est loin d'être le seul à devoir résoudre ce casse-tête. Dans un courrier de mai 2021, la Direction Générale de la Santé signalait que, « à l'échelle nationale, plus de 4,5 millions de personnes [étaient] alimentées par une eau non conforme vis-à-vis [des normes européennes, nldr] de l'ESA métolachlore. »

Bien que l'Union européenne exige des mesures de « prévention », ainsi qu'une réduction du « degré de traitement de purification nécessaire à la production d'eau potable », certains territoires ont opté pour des solutions de traitement de l'eau a posteriori. Faute de moyens financiers ou de règle plus stricte au niveau de l'État, des syndicats se sont ainsi tournés vers les filtres à charbon actif, qui ne laissent pas passer les métabolites. Une installation estimée, pour le SIE de Montmirey, à 1,5 million d'euros... Sans compter les mois de travaux, dont la construction d'un bâtiment annexe à l'actuelle station de pompage.

« Comme l'ARS nous demande d'agir en urgence, nous avons préféré opter pour une solution provisoire », commentent les élus du syndicat. Un système de filtration temporaire, avec des silos extérieurs, sera ainsi installé dès début juillet, pour un coût d'environ 240 000 euros. « Il faudra y ajouter 25 000 euros à chaque changement de silo, tous les 8 à 14 mois », complètent Bernard Perrinet et Gérard Maitrot.



Pour financer ce projet, le syndicat est en quête de subventions, mais il n'y a pas de doute : « Nous sommes obligés de le répercuter sur le prix de l'eau », concède Bernard Perrinet. En octobre 2021, une première augmentation de 0,20 euro a déjà été votée. « On reste toutefois dans des prix très raisonnables, à savoir 1,30 euro le mètre cube », rappelle son vice-président.

Les dernières analyses de l'ARS à la date de l'écriture de l'article montrent des résultats conformes aux normes sanitaires... même si le taux d'ESA reste supérieur au seuil de la directive européenne. Mais avant de rouvrir le robinet, l'Agence souhaite que trois à quatre analyses consécutives montrent des concentrations en métabolites en deçà des limites. Soit trois à quatre mois... et l'installation du système de filtration. S'il comprend l'urgence de la situation et salue la décision adoptée, Martin Daune s'inquiète : « J'ai peur que si les analyses sont conformes en juillet, avec le filtre, on abandonne l'idée d'interdire tout produit phytosanitaire dans une zone protégée de 100 hectares autour du puits... et que dans quelques années, on décèle un nouveau métabolite. »



Puits de captage à Villevieux



L'AGRICULTURE BIO POUR PROTÉGER L'EAU L'EXEMPLE DE VILLEVIEUX, DANS LE BASSIN LÉDONIEN

*Et s'il était possible de protéger un minimum les puits de captage de notre eau ?
Exemple à Lons-le-Saunier.*

Protéger les zones de captage d'eau potable serait une mission impossible? Voilà 30 ans qu'à Lons-le-Saunier, élus et agriculteurs s'efforcent de démontrer le contraire. Depuis 1992, les puits de captage de Villevieux, qui alimentent la ville et ses alentours, font l'objet de diverses protections pour tenter de préserver la qualité de l'eau.

Au début des années 90, les taux de nitrates et de triazines dans les eaux de la nappe phréatique poussent les élus à agir. Étude hydrogéologique à l'appui, 200 hectares sont ainsi classés comme zones sensibles.

Dans un premier temps, des conventions sont donc signées avec les agriculteurs volontaires, exploitants de ces terrains. Selon Christine Combe, aujourd'hui chargée de mission agriculture et environnement à l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), plusieurs « coups de génie » ont contribué, à l'époque, à trouver un accord. « L'élu en charge de la gestion de l'eau était un ancien conseiller agricole : il connaissait et comprenait les pratiques. Et il y avait déjà une réelle motivation politique sur le principe du "prévenir plutôt que guérir" ».

Le dialogue avec les agriculteurs aboutit à plusieurs engagements : contre une indemnisation compensatrice, sur les 200 hectares définis, la culture de maïs sera interdite, les autres cultures seront conduites en limitant les apports en azote, et des bandes enherbées, non traitées, seront développées près des fossés et des rivières. Une petite révolution à l'époque. Dans l'eau potable, les résultats ne se font guère attendre : les traces de triazines diminuent drastiquement et la teneur en azote se stabilise.

CRÉATION D'UNE FILIÈRE COURTE : AGRICULTURE BIO & RESTAURATION COLLECTIVE

Sur cette lancée, à peine dix ans plus tard, le GAEC Carmantrand, qui possède des terres dans la zone sensible entourant le puits de captage, décide de se convertir à l'agriculture biologique.

La ville de Lons soutient alors cette démarche, en contribuant à donner un débouché à la production de blé : plutôt que de verser une indemnité, elle choisit alors, sans vraiment s'en rendre compte à l'époque, de développer une « filière » nouvelle. Le principe : produire et consommer local. La cuisine centrale, qui dessert essentiellement les cantines scolaires et l'hôpital, s'engage alors à acheter le pain produit à partir de la farine de blé bio, cultivé sur la zone de captage. Le surcoût engendré est de taille : « 18 000 francs par an, les premières années, rapporte Christine Combe, mais les élus décident alors d'aller au bout de leur logique, confiants dans l'esprit de la démarche non spéculative. » Assez rapidement, la différence de prix s'estompe. Au fil des années, ce modèle de circuit court s'est étendu à d'autres ingrédients : viande bovine, légumes, œufs, farine, lentilles... jusqu'à des pâtes où la démarche est actuellement en cours.

« Aujourd'hui, la cuisine centrale travaille avec environ 80 producteurs locaux », rapporte Christine Combe. Et certains se situent non loin du puits de captage de l'eau potable.



Lons-le-Saunier développe une politique volontariste en matière de qualité nutritionnelle et d'équilibre alimentaire à travers sa restauration collective et la promotion du bio dans les assiettes.

Le restaurant municipal de Lons-le-Saunier, c'est 1.200.000 repas par an, 5000 par jour dont 3000 à destination des écoles de la Ville mais également des centres de loisirs, des centres aérés, de l'Hôpital ou encore des restaurants administratifs.

Grâce à une structuration efficace et volontaire pour une alimentation saine, la filière des circuits courts fonctionne à plein régime pour garnir les assiettes. Avec une dominante très forte : le bio. Dans les assiettes, le pain est bio, les laitages, la plupart des légumes sont bio, la viande est bio...

LA CRÉATION D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Entre-temps, sur ce périmètre, la réglementation a évolué : en 2012, une déclaration d'utilité publique (DUP) a été établie. Ce document, qui requiert une procédure et des études relativement longues, définit des usages et des interdictions sur des zones sensibles.

Sur le site du captage, elle a mis fin aux anciennes conventions avec les agriculteurs pour les remplacer par des règles similaires : agriculture en bio ou «selon le mode bio» sur 70 hectares, et réduction drastique des entrants chimiques sur les autres parcelles. «Les résultats des analyses d'eau étaient largement satisfaisants, ce qui rendait difficilement compréhensible notre message de vigilance et de faire encore plus», commente Christine Combe «Nous étions conscients que tout n'était pas analysé», constate-t-elle.

Le Service Eau continue ainsi à suivre des agriculteurs volontaires dans diverses expérimentations sur les couverts végétaux ou encore les cultures associées, pour chercher à limiter les herbicides. Mais en janvier 2020, le contrôle sanitaire est étendu à de nouvelles molécules. Des métabolites — résidus de pesticides — apparaissent alors dans les analyses. «Enarrétant les conventions, nous avons ré-autorisé le maïs sur une partie de la zone sensible, explique Christine Combe. Est-ce là la cause de la présence de ces molécules? Nous recherchons aujourd'hui de nouveau des moyens pour les enrayer.»

Forte de 30 ans de dialogue avec les producteurs agricoles, les élus du service de l'eau de l'agglomération lédonienne envisagent aujourd'hui de renforcer les restrictions à travers une nouvelle DUP. L'idée : réserver le périmètre de protection initialement défini, de 200 hectares,



à des cultures en agriculture biologique ou à des prairies. Cette mesure suppose de développer des filières pour offrir des débouchés aux exploitants, mais aussi de soutenir le maintien des éleveurs laitiers ou de viande.

Mais cette nouvelle DUP vise aussi à étendre la « zone sensible », en amont du captage, à 300 hectares. Sur ces parcelles, un maître-mot : la «souplesse». «Si, juridiquement, la DUP permet de fixer les prescriptions agricoles, les élus du Service de l'Eau de l'agglomération restent attachés à la concertation avec les agriculteurs», note Christine Combe. Des négociations sont donc en cours, et des indemnités seront accordées, au moins de manière transitoire, aux exploitants. «Il s'agit de les impliquer, de construire avec eux, en proposant soit de l'agriculture biologique, soit de la prairie, soit une autre pratique qui soit simple à suivre et à contrôler», décrit Christine Combe. Comme interdire le maïs? «Nous devons identifier quelles autres cultures de printemps de remplacement pourraient être développées. Il appartient aux exploitants agricoles de parler de ce qu'il serait possible de cultiver sur ce type de terres, de s'approprier le problème, ainsi que des solutions durables, permettant d'éviter de nouveaux problèmes.»

✍ Camille Jourdan

Les actions de protection en quelques dates

1992 : des analyses montrent des traces de nitrates et de triazines dans les nappes phréatiques.

Premières conventions avec les exploitants agricoles, s'appliquant sur périmètre de protection de 200 hectares : interdiction de la culture de maïs, réduction des apports en azote, bandes enherbées non traitées...

2000 : l'un des exploitants se convertit à l'agriculture biologique.

Naissance d'une «filière courte» : le blé produit sur la zone sensible du captage sert à produire de la farine pour le pain servi à la cuisine centrale.

2000 à aujourd'hui : développement des partenariats entre la cuisine centrale et d'autres producteurs locaux

2012 : adoption d'une déclaration d'utilité publique (DUP) : agriculture en bio ou «selon le mode bio» sur 70 hectares, et réduction drastique des entrants chimiques sur les autres parcelles entourant les puits de captage.

2020 : analyses révélant des métabolites dans l'eau

2021-2022 : négociations pour établir une nouvelle DUP, agrandissant le périmètre de protection du captage à 300 hectares.

Entre deux eaux

L'eau, source de vie,
Descend en cascade sur les courbes du Monde.

Venue à toute vapeur du fond de l'Univers,
Elle flotte dans les nuages
Et, sans se soucier des caprices
De ceux qu'elle abreuve,
Elle se jette dans les bras bleus
D'une mer d'océans
Qu'elle a enfantée, cajolée,
Irriguant d'espoir
La naissance d'une humanité.

Limpide à son origine,
Elle mit en éveil par ses reflets
L'admiration de Narcisse
Qui n'en crut pas ses yeux !
Ainsi, l'eau fut embarquée
Dans une histoire du temps
Qui n'en finit pas de s'écouler
Depuis trois milliards d'années.

Son volume sur la Terre n'a pas varié
Et pourtant, son cours a pris de la valeur !
L'eau, cette richesse naturelle vitale
A quitté les rivages du bien commun
Pour s'échouer
Dans les méandres économiques de la marchandisation.
Qualifiée alors de ressource, la voilà amarrée
Au destin très prisé des matières fossiles.

Peut-être, est-il encore temps
De faire barrage à ce naufrage
Avec sagesse et bon sens
Pour que l'eau retrouve son lit primaire
Offrant à nouveau en miroir
Une image de qualité.

